

Juge des enfants et juge d'application des peines : des fonctions au cœur des transformations de la Justice

FORMATION CONTINUE

29 juin 2023

École nationale de la magistrature

3 ter Quai aux fleurs, 75004 Paris

Grand Amphithéâtre



C'est à partir des mêmes valeurs, celle de la priorité à la réponse éducative et de l'individualisation des peines, que les deux fonctions de juge des enfants et de juge de l'application des peines ont été instituées et ont prospéré jusqu'à maintenant dans notre système judiciaire. Elle se caractérisent l'une et l'autre par l'attention portée par ce magistrat spécialisé, avec des services habilités, à la personne du délinquant, au suivi de son parcours dans la durée, nourri par les progrès des sciences humaines (médecine, psychiatrie, pédagogie, psychologie, sociologie, criminologie...).

Depuis plusieurs années, les attentes en matière de sécurité publique, et de nouvelles formes de délinquance, ont suscité des tensions dans le public avec les institutions concernées par la réponse à la délinquance entre efficacité et célérité de la réponse pénale, gestion des flux et exigence d'individualisation de la sanction.

Ce colloque a donc pour but de repérer ce qui, entre hier et aujourd'hui, à la fois fragilise l'office de ces juges spécialisés et ce qui dans leurs pratiques peut à l'inverse servir de référence par rapport à la mise au point de nouvelles modalités de réponse de traitement judiciaire de la délinquance.

THÉMATIQUES ABORDÉES

- Des identités professionnelles de progrès en tension : approche historique et sociologique des fonctions de juge des enfants et de juge de l'application des peines
- Les attentes et interrogations des acteurs institutionnels à l'égard de ces 2 fonctions de juges spécialisées : quelles évolutions ?
- Les réformes récentes de procédure pénale remettent-elles en cause les équilibres institués ?
- Les enjeux contemporains : vers de nouvelles méthodes, de nouvelles pratiques ?

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Magistrats et avocats

Formation ENM valable au titre de la formation continue.

Inscriptions via la plateforme d'inscription de l'ENM (OFL)